

## BASCULER DU REGIME MICRO AU REEL

Lieu : Vichy

Date : 22/11/2017

Organisme : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Participation demandée aux artisans : 0 €<sup>(1)</sup>

### OBJECTIFS

Comprendre les implications d'un changement de régime et savoir mettre en place les obligations induites par ce changement.

### FORMATEUR

Nicole NEGRON

### DUREE

1/2 jour (3 H 30)  
13H30 – 17H00

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 10 personnes

### METHODE PEDAGOGIQUE

Support de cours  
Etude de cas  
Exercices

### PUBLIC CONCERNE

Artisans immatriculés en Micro-entreprise depuis moins de 18 mois

### PROGRAMME DU STAGE

#### ① Du Micro-Entrepreneur à la TPE

- \* généralités
- \* les choix possibles
- \* conséquences

#### ② Basculer du Micro au régime de droit commun (Réal)

- \* les démarches administratives
- \* les nouvelles obligations comptables
- \* les nouvelles obligations sociales
- \* les nouvelles obligations fiscales
- \* les nouvelles obligations commerciales

*(mise en place de la TVA, intégrer les conséquences sur les documents commerciaux et les prix de revient, échéances et procédures, etc.)*

**En plus de la 1/2 journée en centre, la formation prévoit 2h d'accompagnement individualisé par artisan.**

<sup>(1)</sup> Cette formation est intégralement financée par le Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne Rhône-Alpes.